

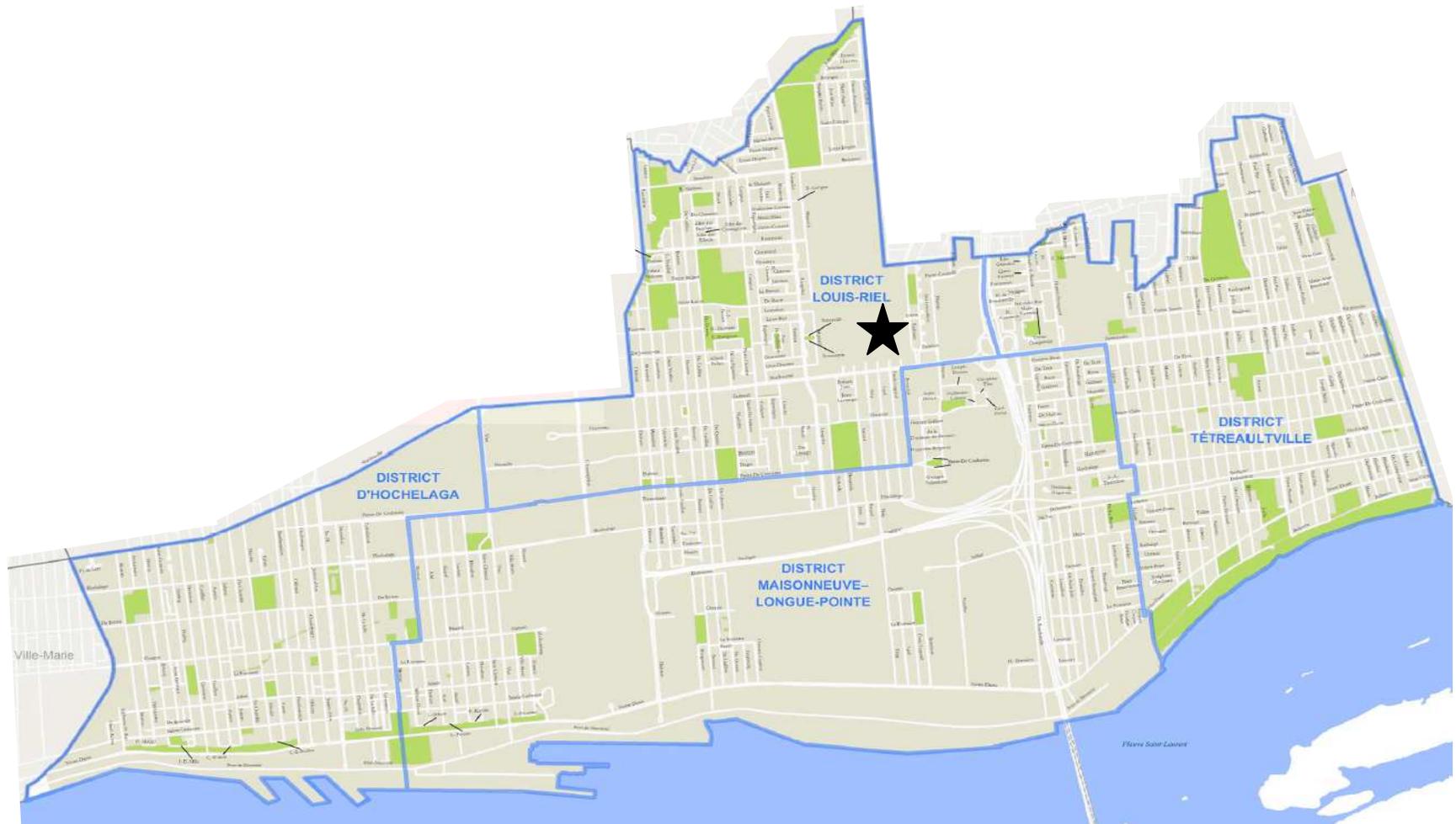


Adopter le projet particulier PP27-0268 dont l'objet est de déroger au règlement 99-134 intitulé « Règlement sur l'occupation de bâtiments sur un emplacement situé entre les rues Beaubien et Sherbrooke, à l'ouest de la rue Radisson et à l'est de la rue Migneault », en vue de permettre la construction d'un mausolée-columbarium, desservant un complexe funéraire sis au 6893, rue Sherbrooke Est, localisé à l'est du prolongement de l'avenue Haig.
(dossier no 1190603003)

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

Assemblée publique de consultation du 16 juillet 2019

Localisation



Cadastre



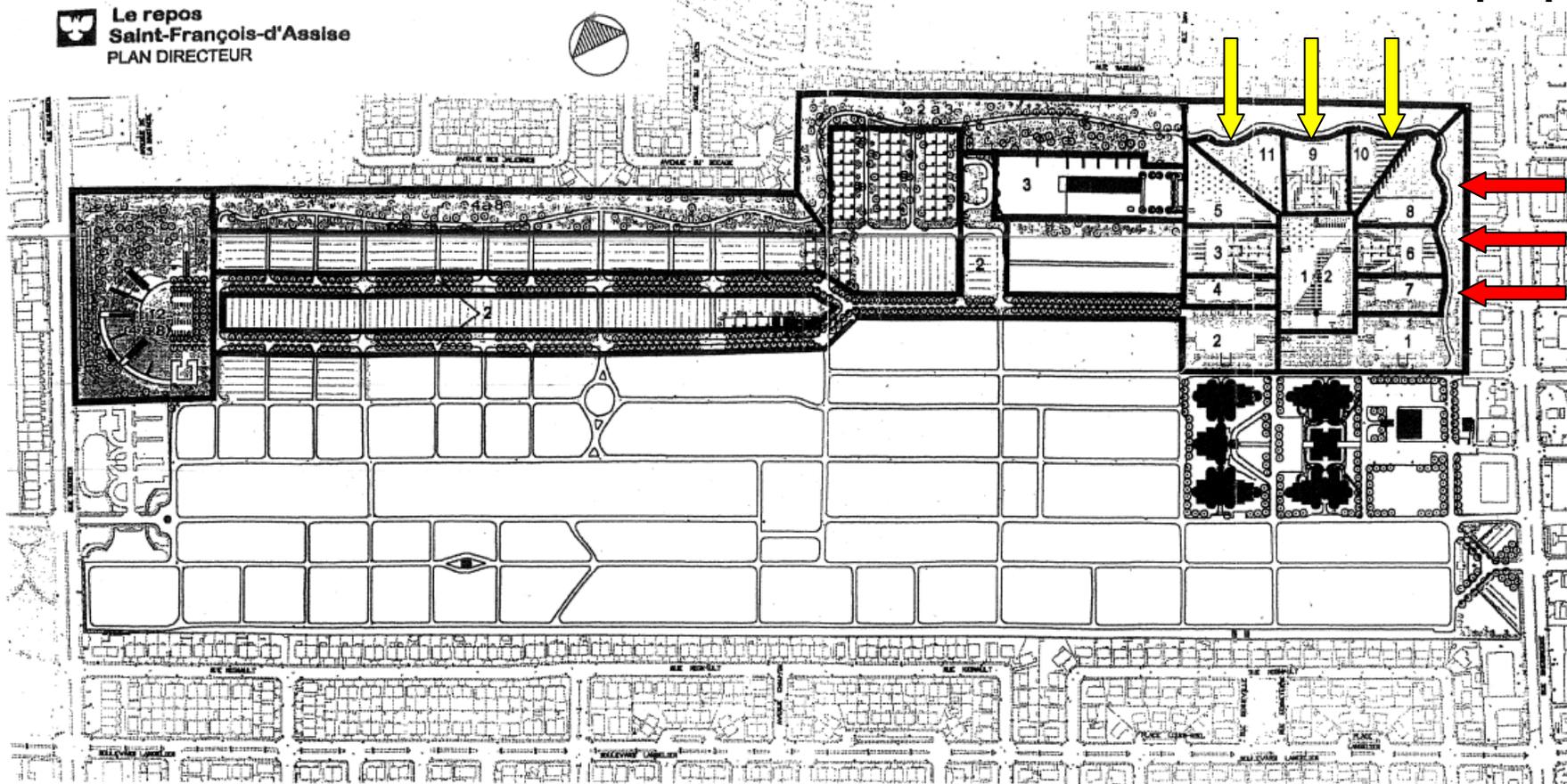
Dérogation (règlement 99-134)

Dérogation au règlement 99-134

- Aux phases de développement établies par le Plan-13 de l'annexe B du règlement 99-134 qui obligent le requérant à construire le nouveau mausolée à l'intérieur des secteurs portant les numéros 6, 7 et 8 où l'on retrouve un lieu d'inhumation communautaire;
- Afin d'éviter les inconvénients et les réactions émotives des familles, il faut permettre la construction du mausolée ailleurs sur le site, en dérogeant plus spécifiquement aux articles 22 et 23 qui font référence à l'obligation de respecter le programme polyphasé du projet. Les secteurs numéros 9,10 et 11 peuvent accueillir facilement le nouveau bâtiment sans occasionner le déplacement des dépouilles.

Plan directeur du Repos Saint- François- d'Assise (Phasage)

Site du nouveau mausolée proposé



**Le repos
Saint-François-d'Assise
PLAN DIRECTEUR**

LES PHASES

- 1 - Mausolée / jardin central
jardin linéaire
- 2 - Mausolée / jardin central
voirie axiale
jardin linéaire
- 3 - Mausolée / jardin linéaire
début du jardin des

- 4 - Mausolée / début jardin linéaire (4 à 8)
- 5 - Mausolée / jardin cendres
- 6 - Mausolée
- 7 - Mausolée
- 8 - Mausolée / jardin cendres

- 9 - Mausolée
- 10 - Mausolée / jardin cendres
- 11 - Mausolée / jardin cendres
- 12 - Columbariums / fin du jardin des columbariums

LES PHASES

Annexe B

L'ATELIER
de recherches urbaines appliquées
UNIVERS DESIGN inc.
Consultants en architecture de paysage

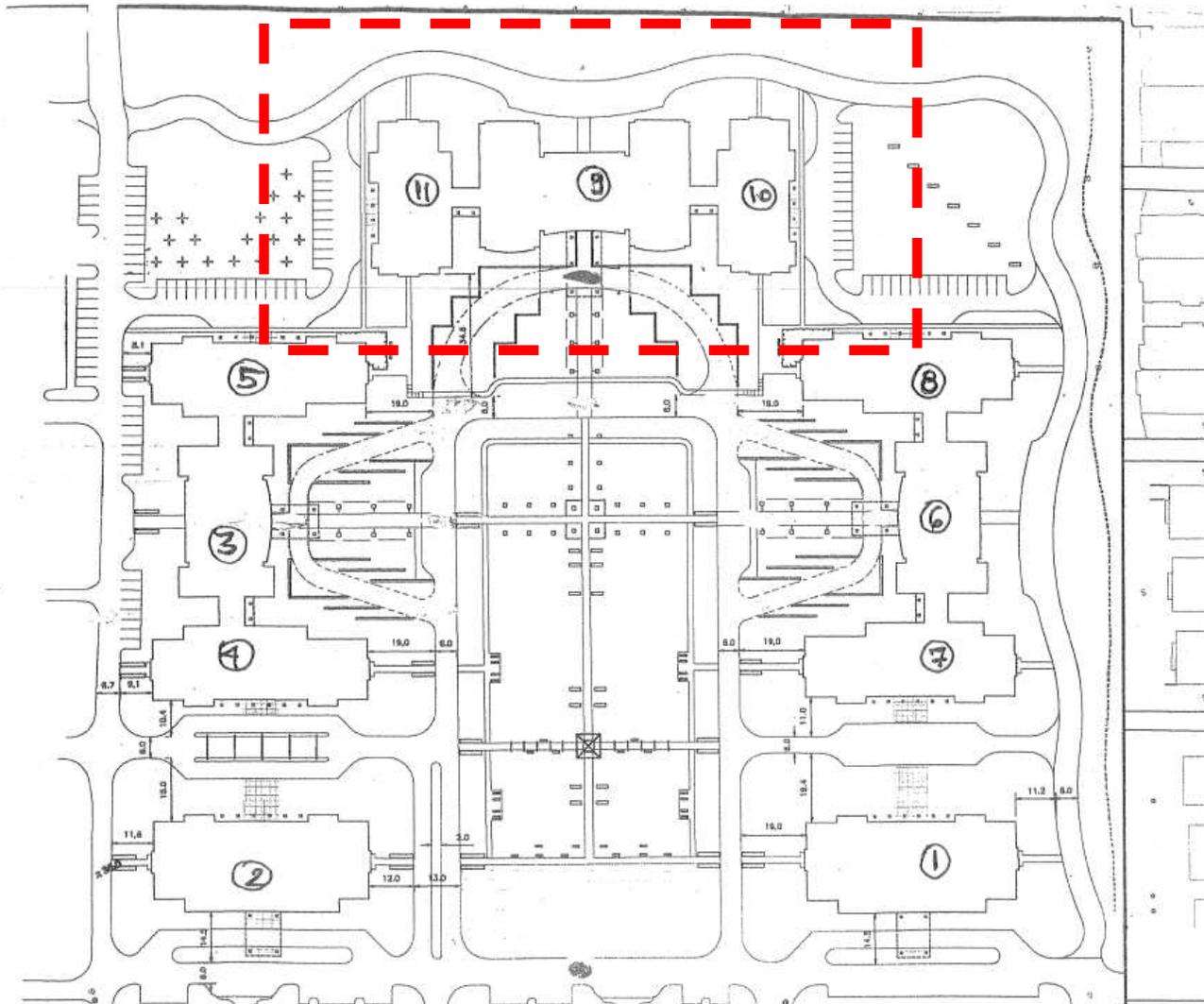
P-13

Le Repos Saint-François-d'Assise



Implantation des structures bâties et le réseau des voies de circulation (annexe B)

Site du nouveau mausolée proposé



Le repos
Saint-François-d'Assise

PLAN DIRECTEUR

LE JARDIN DES MAUSOLEES



Annexe B

IMPLANTATION DES
STRUCTURES BATIES
ET LE RESEAU DES
VOIES DE CIRCULATION

L'ATELIER
de recherches urbaines appliquées

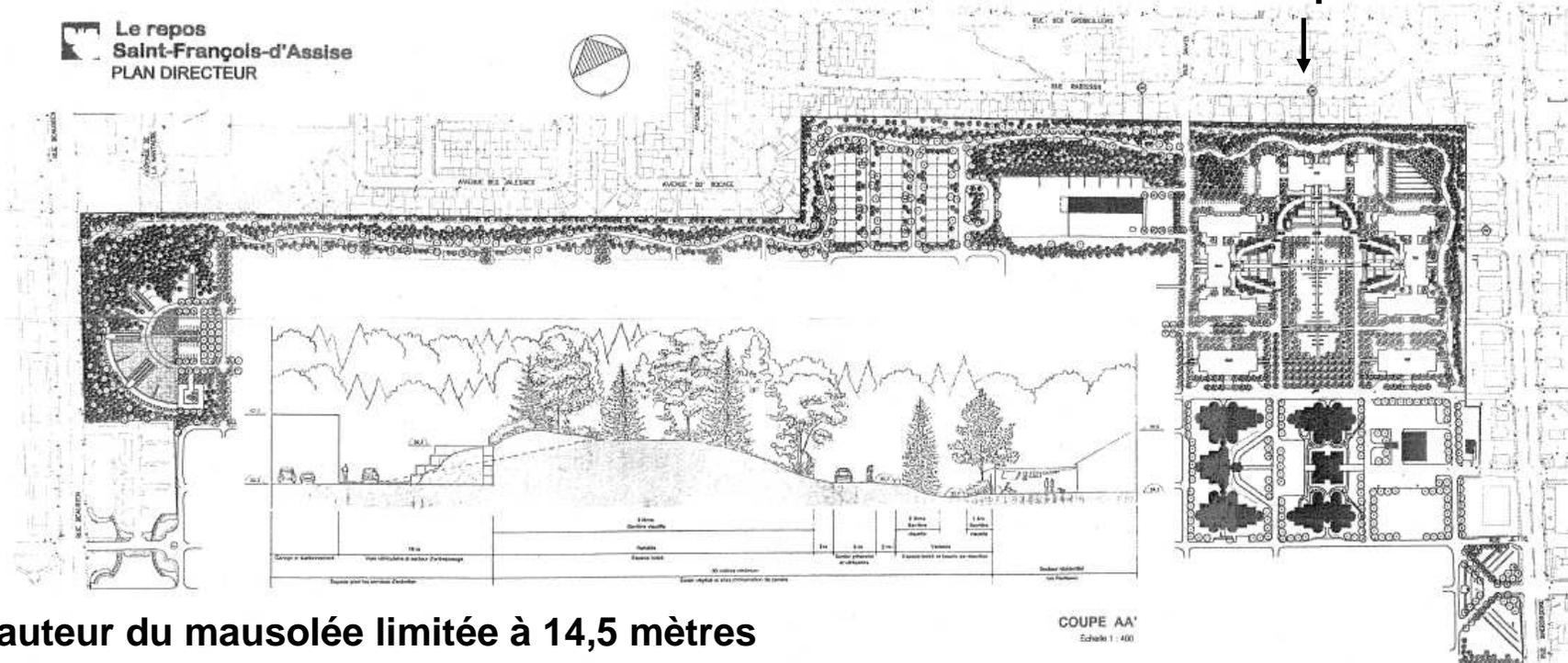
UNIVERS DESIGN
Consultants en architecture de paysage



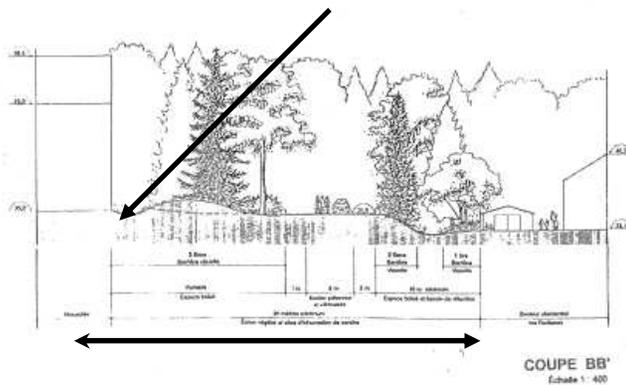
REVISION 001
2011/0001
D'assise P. 15

Jardin linéaire (annexe B)

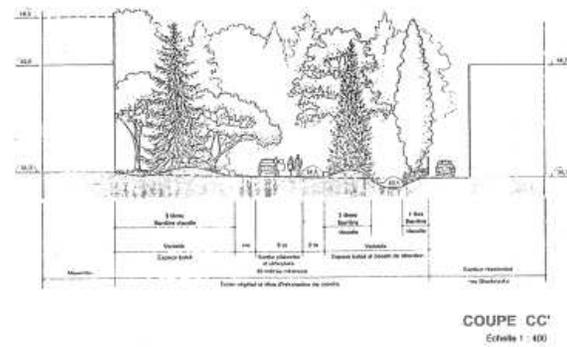
Coupe BB



Hauteur du mausolée limitée à 14,5 mètres



30 mètres



Annexe B

JARDIN LINEAIRE

L'ATELIER
de recherches urbaines appliquées

UNIVERS DESIGN
Consultants en architecture de paysage

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100
OCTOBRE 1998
19171 0001
0-94303

P. 17

Justification

- Comme les installations actuelles du cimetière ne suffisent plus à la demande, la construction du nouveau mausolée-columbarium va permettre à l'entreprise de répondre à ses besoins à long terme pour une durée d'au moins 25 ans. Ce délai correspond à une période de temps jugée raisonnable par la Corporation qui s'étend sur l'espace d'une génération;
- En dépit de ses impératifs fonctionnels, la Corporation du Repos Saint-François d'Assise cherche à rassurer sa clientèle et la communauté, en préservant notamment l'intégrité de ses lieux d'inhumation communautaire le plus longtemps possible, au-delà de ses obligations contractuelles de 10 ans, tout particulièrement ceux qui s'adressent aux plus démunis, en assurant ainsi la paix d'esprit des proches, et ce, dans le plus profond respect des familles et du repos des défunts, sans distinction de classe sociale;
- Même si les procédures d'exhumation se déroulent selon les règles établies par la loi sous la responsabilité de professionnels reconnus, elles attirent souvent l'attention des médias en raison de leur caractère jugé parfois funeste et profanateur. Elles peuvent aussi heurter la sensibilité des membres encore vivants des familles et de leurs proches, en soulevant notamment des questions d'ordre moral et religieux. La Corporation du Repos Saint-François d'Assise ne souhaite pas devenir la cible d'une couverture médiatique négative, générée par des interventions potentiellement offensantes envers la communauté, en procédant à l'exhumation des dépouilles qu'elle estime trop hâtive.

Condition

Aucune

Recommandation



- À sa séance du 7 mai 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable.

Tenue d'une séance d'information

- À la demande des élus-es de l'arrondissement, la Corporation du Repos Saint-François d'Assise a organisé une séance d'information auprès des résidents de la rue Radisson sur le projet de construction du mausolée, le 11 juillet 2019 en soirée (52 invitations).

Procédure

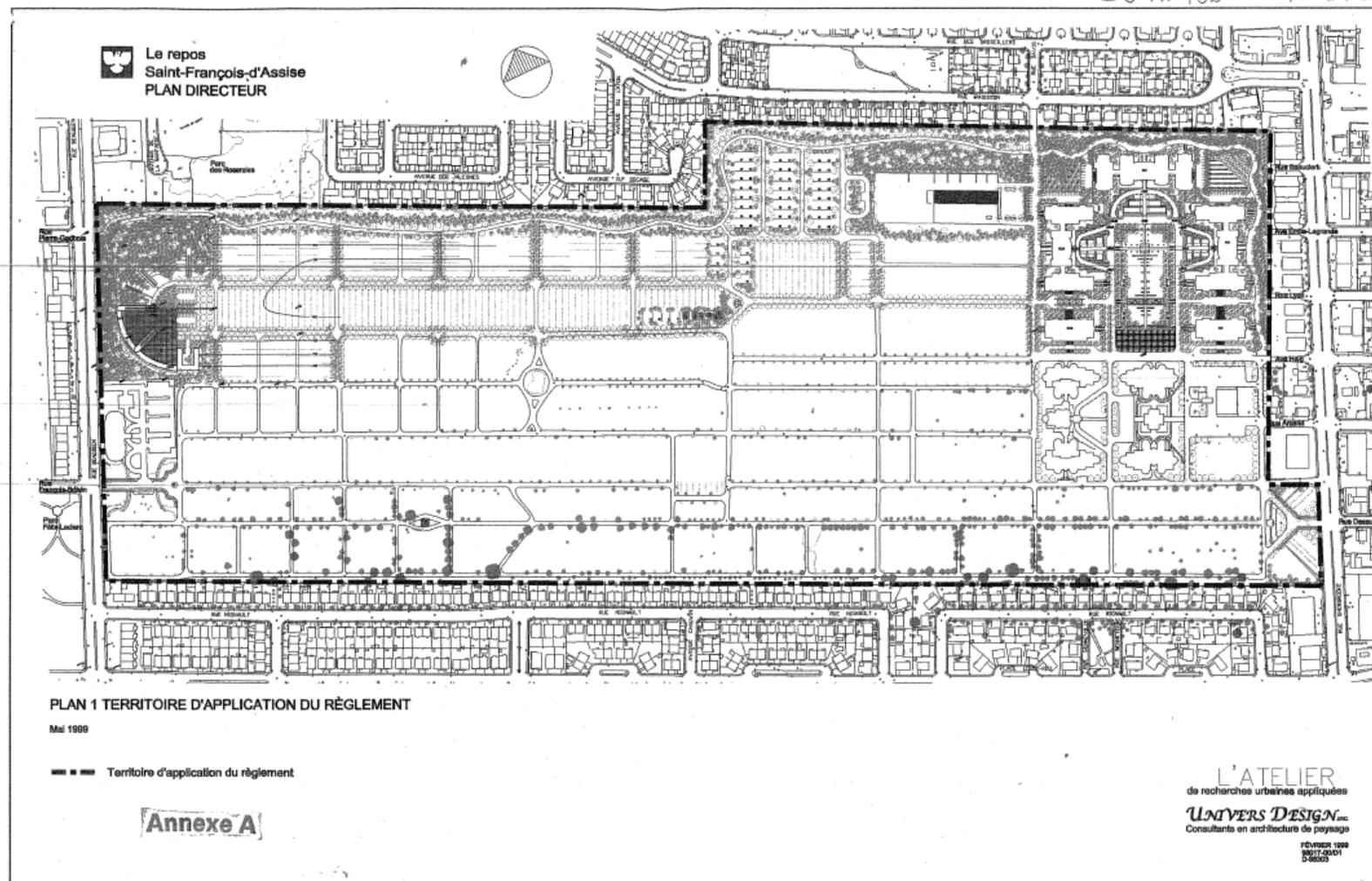


- Adoption du projet de résolution;
- Assemblée publique de consultation;
- Adoption de la résolution;
- Adoption et entrée en vigueur de la résolution;
- Émission d'un permis de transformation ou de construction.

Merci pour votre attention

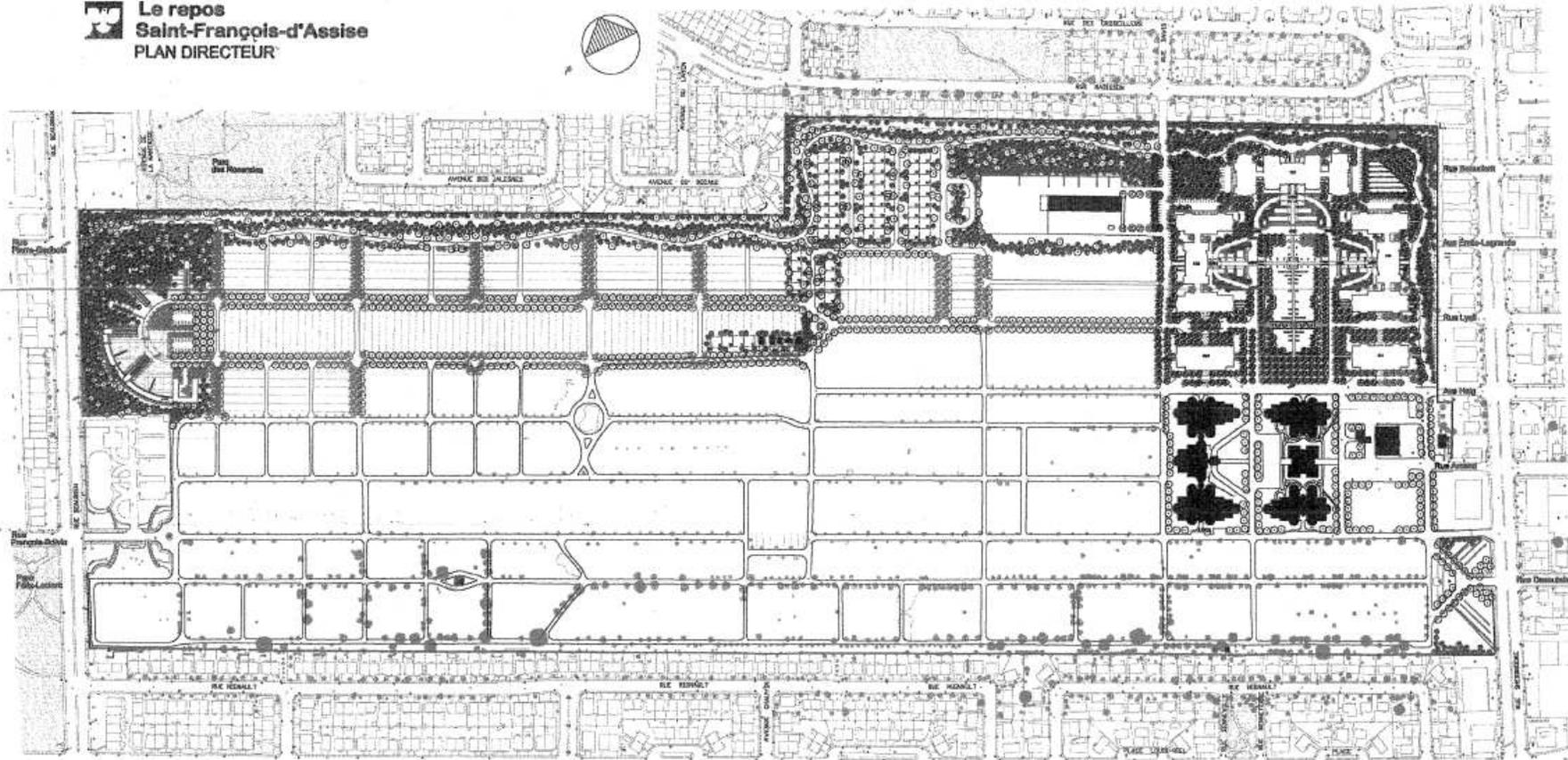
Territoire d'application du règlement 99-134 (annexe A)

CO9901426 CE 26-5-99
5980545052



Plan d'ensemble «Les éléments d'intégration» (annexe B)

Le repos
Saint-François-d'Assise
PLAN DIRECTEUR



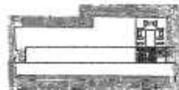
- Le site est majoritairement agricole
- Sa position privilégiée
- Aux accès omniprésents par deux vitelles rejoignant Strasbourg et Bouxwiller



- Sur le plan de la Ferme Ursula, la projection des axes de composition et le thème des rues libèrent l'ordre de composition et le morphologie des implantations



- Axe principal de composition
- Thème
- Fonctionnement
- Climatisme "in situ"



- Morphologie du lot et sa centralité avec la ferme voisine solidaire et en lien avec le relief urbain.



- Le Jardin d'été, un atout de grande valeur
- Une barrière visuelle performante
- Une adaptation aux vues latérales du site et la gestion des problèmes de la circulation interne des bâtiments



- La thématique centrale: celle de l'axe-jardin conçue indépendamment par le jardin des résidences au nord du site et le jardin des résidences au sud en lien du jardin d'été conçu comme barrière visuelle performante

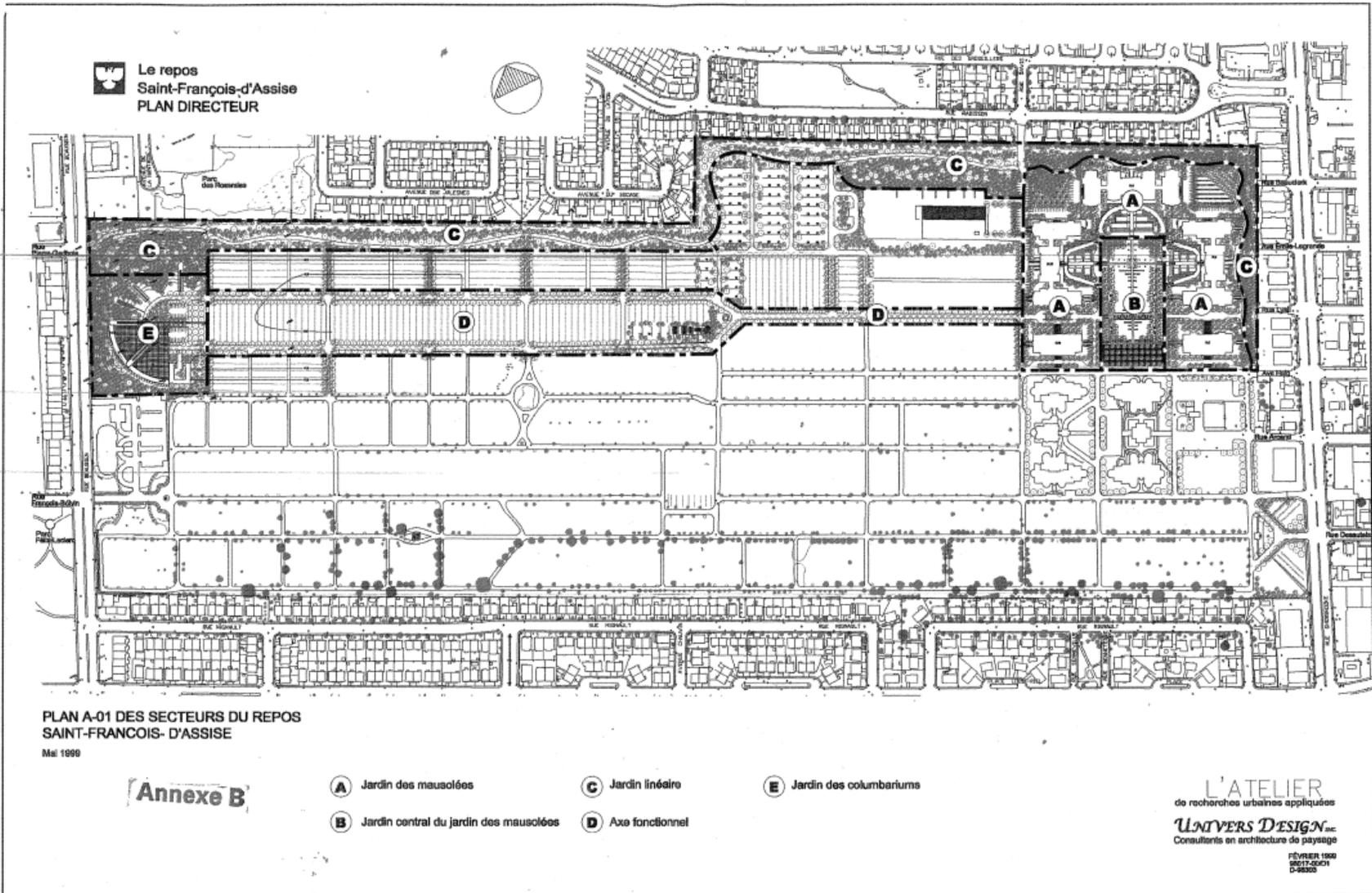
PLAN D'ENSEMBLE
LES ÉLÉMENTS
D'INTÉGRATION
Annexe B

L'ATELIER
 de recherches urbaines appliquées
UNIVERS DESIGN
 Consultants en architecture de paysage

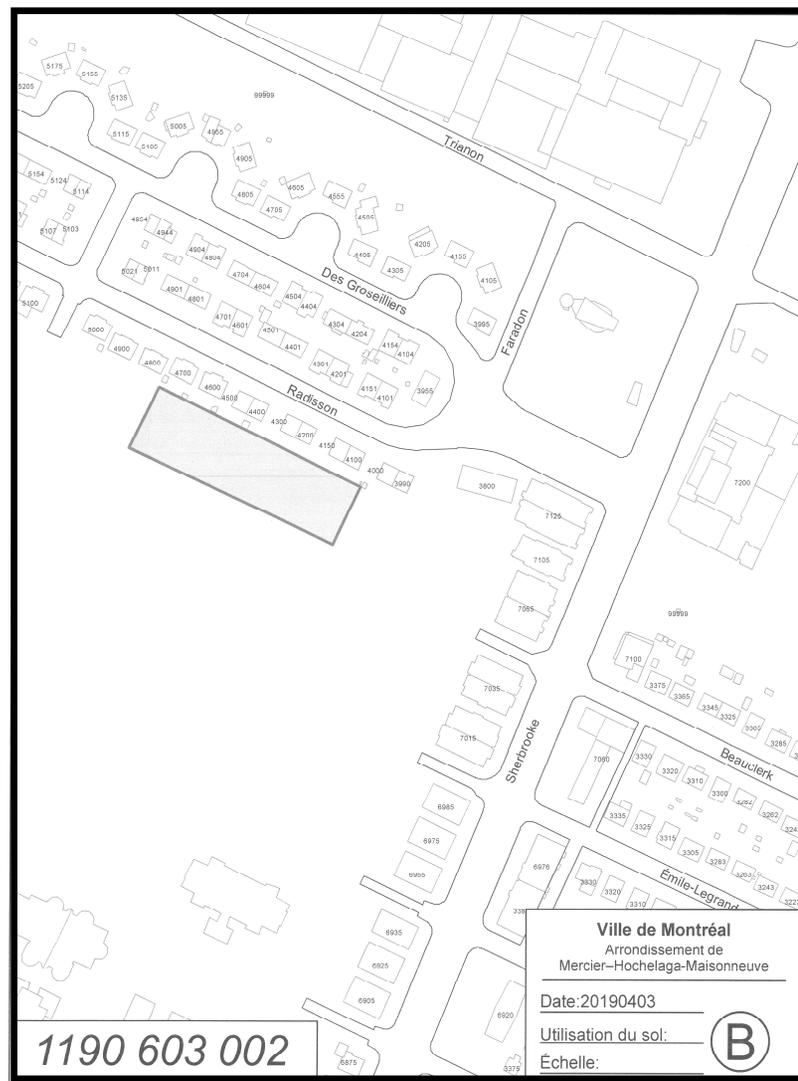


JANVIER 2009
 2007/00071
 0'44201
P. 12

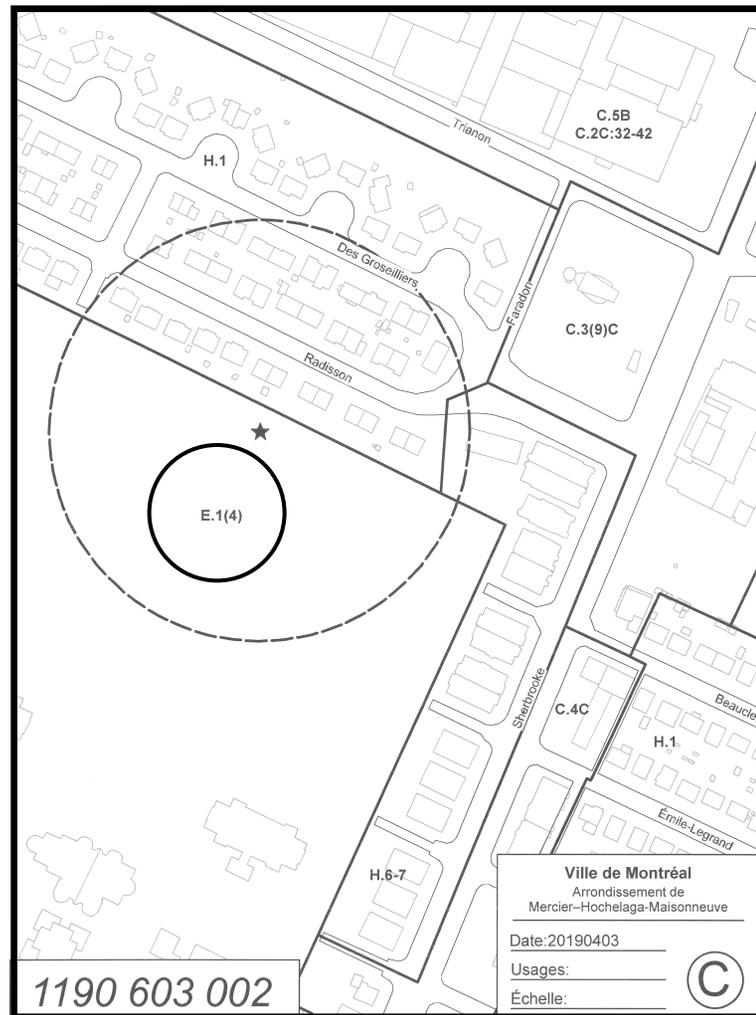
Plan A-01 des secteurs (annexe B)



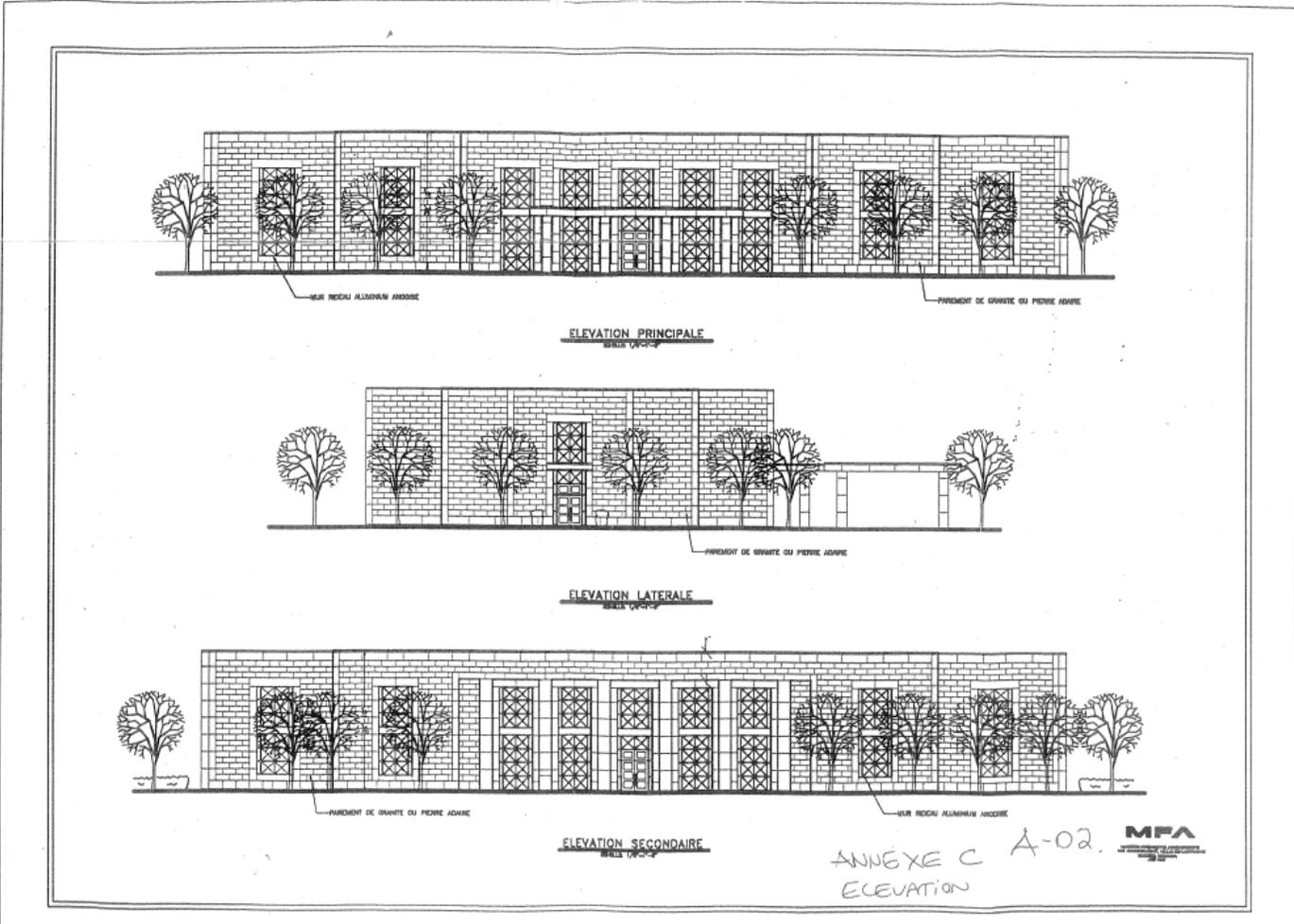
Utilisation du sol



Plan des usages prescrits



Élévations (mausolée)(annexe C)



Plan des zones (0026)



Liste des zones

Liste des zones visées et contiguës																		
zone visée	zones contiguës																	
<table border="1"><thead><tr><th>NUMERO</th></tr></thead><tbody><tr><td>0026</td></tr></tbody></table>	NUMERO	0026	<table border="1"><thead><tr><th>NUMERO</th></tr></thead><tbody><tr><td>0001</td></tr><tr><td>0019</td></tr><tr><td>0020</td></tr><tr><td>0025</td></tr><tr><td>0027</td></tr><tr><td>0028</td></tr><tr><td>0097</td></tr><tr><td>0109</td></tr><tr><td>0124</td></tr><tr><td>0183</td></tr><tr><td>0232</td></tr><tr><td>0242</td></tr><tr><td>0250</td></tr><tr><td>0709</td></tr></tbody></table>	NUMERO	0001	0019	0020	0025	0027	0028	0097	0109	0124	0183	0232	0242	0250	0709
NUMERO																		
0026																		
NUMERO																		
0001																		
0019																		
0020																		
0025																		
0027																		
0028																		
0097																		
0109																		
0124																		
0183																		
0232																		
0242																		
0250																		
0709																		
<table border="1"><tr><td>1190 603 002</td></tr></table>		1190 603 002																
1190 603 002																		